

Au collège des Bourgmestre et Echevins  
Administration Communale de  
Watermael-Boitsfort  
Service de l'Urbanisme - Environnement  
Place A. Gilson, 1  
1170 Bruxelles  
Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

**Concerne : Avis d'enquête publique -Demande de permis d'environnement Classe 2- Avenue Archiducs, Square des Archiducs, Berensheide- par la Société du Logement de la Région Bruxelloise.**

Nous avons remarqué des discordances de dates entre l'avis d'enquête publique joint au dossier et l'avis d'enquête affiché localement (2/1 – 16/1/2015 pour l'un et 2/2 – 16/2 pour l'autre).

Comprenant parfaitement la nécessité de créer de nouveaux logements (moyens) dans la région bruxelloise nous ne nous opposons pas à la création de logements dans notre quartier, mais nous voulons que ces projets s'y intègrent parfaitement et maintiennent une bonne qualité de vie tant pour les habitants actuels que futurs. Cependant, nous voulons attirer l'attention des pouvoirs communaux et régionaux et celle des instances qui délivrent les permis d'environnement et d'urbanisme sur la situation actuelle du quartier et l'impact prévisible du projet sur la situation future.

Cette situation a déjà beaucoup évolué durant ces dernières années et influe fortement sur la qualité de vie du quartier (pollution, stress, bruit, danger). Nous avons déjà exposé nos doléances lors des ateliers participatifs organisés par la commune et la région bruxelloise et lors des précédentes enquêtes publiques. Les permis d'urbanisme et d'environnement doivent tenir compte de l'évolution de la mobilité et de la qualité de vie du quartier qui ne cessera de se dégrader si les projets immobiliers envisagés ne sont pas adaptés aux capacités raisonnables de ce quartier. Il importe donc de tenir compte de la situation actuelle et de son évolution.

#### Évolution de la mobilité et des conditions de stationnement dans le quartier :

L'avenue des Tritomas, le square des Archiducs, les avenues des Archiducs, des Princes Brabançons et le Berensheide sont devenus au fil du temps et de l'évolution routière des axes de délestage très fréquentés par les navetteurs entre l'E 411, la Chaussée de Wavre, le Boulevard du Souverain, les 3 Tilleuls et l'avenue Franklin Roosevelt. En plus le quartier doit absorber les voitures et bus qui desservent le parc sportif des Trois Tilleuls.

#### Installation en 2014 du Nouveau Commissariat de police d' Auderghem/Watermael-Boitsfort/Uccle :

Des personnes qui y travaillent, nombreuses sont celles qui viennent avec leur véhicule privé. De plus les nombreux visiteurs du commissariat viennent également, pour la plupart, en voiture et se garent dans le quartier. Il en résulte que l'Avenue des Tritomas, le Square des Archiducs et les rues avoisinantes sont envahis par ces véhicules qui entravent sensiblement la circulation des bus, camions et camionnettes dans ces avenues par ailleurs déjà étroites. Des camions, autocars et camionnettes (vu la suppression de leurs emplacements de stationnement réservés avenue des Tritomas) viennent se garer dans le Berensheide. Les riverains du Berensheide, pour des raisons de sécurité et de manque de places de stationnement (le stationnement n'y est autorisé que d'un seul côté) viennent dès lors se garer dans le Clos J. Hanse, rendant sa sortie - orientée de manière « abracadabrantesque » - difficile voire dangereuse tant par le manque de visibilité vers le Berensheide que par la vitesse inadaptée de certains automobilistes qui circulent dans le Berensheide. A ce sujet, lors des ateliers nous avons suggéré de modifier légèrement la sortie du Clos J. Hanse afin de faciliter le tournant vers la droite dans le Berensheide. Cette modification n'apparaît plus sur le plan joint à la demande de permis.

#### Rénovation de l'immeuble classé sur le Square des archiducs

Ce bâtiment, actuellement vide, entraînera la réhabilitation d'une quarantaine d'appartements, avec comme corollaire, l'ajout d'autant de véhicules sans aucune nouvelle possibilité de stationnement.

#### Projet immobilier de la région Bruxelles Capitale. "Archiduc sud"

**Crèche:** Le dépôt et la reprise des enfants se fera dans les mêmes créneaux horaires pour la plupart des parents et il n'y a aucun emplacement de stationnement ou d'arrêt prévu. Le personnel de la crèche dont certain viendront en voiture devra également trouver place. Il n'y a pas de parkings prévus à cet effet non plus.

**Centre médical :** (non prévu lors du premier projet sous la précédente législature communale), situé également sur le Square des Archiducs n'a aucun emplacement de stationnement prévu. A noter qu'un autre centre médical est actuellement en construction à 50 mètres de distance, à l'angle de l'avenue des Tritomas et du Square des Archiducs !

**59 logements** : répartis avenue et square des Archiducs et au Berensheide, avec un parking par logement. L'accès au garage (**22 véhicules**) se fera dans l'avenue des Archiducs, à côté du parking des Pépinières de Boitsfort. Si le projet de construction en lui-même est cohérent, son aspect ultramoderne et la couleur blanche des bâtiments dénoteront complètement avec le bâti environnant constitué de villas traditionnelles en brique et de maisons aux murs de crépis.

**35 emplacements de stationnement** prévus dans le nouveau lotissement du Berensheide. Son accès prévu juste à côté de celui du Clos Joseph Hanse se situe au milieu du tronçon du Berensheide le plus étroit et très fréquenté par les bus scolaires. Actuellement à cet endroit du Berensheide il est souvent difficile de se croiser. Le trafic généré par l'ampleur de ce projet sera dangereux tant pour les piétons que pour les automobilistes. La qualité de vie des riverains du Berensheide et la mobilité seront gravement dégradées comme dans tout le quartier; la circulation routière sera à certains moments, complètement saturée provoquant pollution, bruit incessant, stress et danger pour les tous les usagers de la route comme pour tous les habitants du quartier. De plus il était prévu dans le projet initial d'avoir une place de parking par logement. Or 35 + 22 places font 57 places pour 59 logements ?? Ceci sans compter que les ménages moyens possèdent souvent plus d'une voiture.

### En résumé

Le projet immobilier de la Région Bruxelloise prévoyant la réhabilitation d'un immeuble classé de 40 logements, la construction de 59 logements, d'un centre médical, et d'une crèche pour 40 enfants, dans sa forme actuelle, est trop important pour la capacité du quartier. Le projet immobilier de la précédente législature prévoyait moins de logements et aucun centre médical. On ne parlait ni de commissariat de police ni d'un second centre médical.

Faut-il réduire à néant l'équilibre de tout un quartier constitué principalement de maisons et petits immeubles en y construisant des bâtiments imposants et inadéquats ou faut-il développer un projet élaboré dans le respect de la vie des riverains qui y habitent déjà, séduits par le caractère « village à la ville » des lieux et qui ne pourrait que bénéficier à nos futurs voisins.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'assurance de notre sincère considération.

Michel VERHULST  
Clos Joseph Hanse, 8  
1170 Watermael-Boitsfort